

Tout comprendre sur le plan d'actionnariat salarié Renault Group



Renaultion Shareplan 2024 est composé de deux dispositifs :

1 L'attribution gratuite de 7 actions, sous forme d'abondement unilatéral, sans obligation d'investissement de votre part*.

2 Une offre d'acquisition d'actions à des conditions avantageuses :

→ Une décote de 30 % sur le prix de référence.

→ Un abondement supplémentaire à hauteur de :
 • 300 % pour les 2 premières actions acquises et,
 • 100 % pour la 3^e action acquise
 calculé sur votre participation et plafonné à la valeur de 7 actions.

18 SEPTEMBRE
-
2 OCTOBRE
2024

Exemple d'abondements versés

	Abondement unilatéral brut	Nombre d'actions acquises (apport personnel)	Abondement brut sur l'apport personnel	Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux
Exemple 1	7	1	3	11
Exemple 2	7	2	6	15
Exemple 3	7	3	7	17
Exemple 4	7	10	7	24

Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié de Renault Group** et de ses filiales consolidées et adhérentes aux PEG de Renault Group, de DIAC ou de Renault Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté** continue ou discontinuée, du 1^{er} janvier 2023 au 2 octobre 2024.

■ **Être encore sous contrat de travail** au 2 octobre 2024.

Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez **faire un versement volontaire** payable selon les modalités proposées par votre pays**.

➤ Pour vos versements volontaires, vous ne pouvez pas dépasser **25 % de votre rémunération annuelle brute 2024 estimée**.



Avantages et inconvénients

- Décote sur le prix de l'action
- Versement d'abondements de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Éventuels dividendes réinvestis

- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2029
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA

Exemple d'investissement

Hypothèse du prix de référence
50 €*

Hypothèse du prix d'acquisition
(prix de référence - décote de 30%)
35 €*

1 Abondement unilatéral :
équivalent à 7 actions.



2 J'investis 105 €
en achetant 3 actions
au prix d'acquisition.

Abondement supplémentaire :
(2 x 35 € x 300%)
+ (1 x 35 € x 100%)

Soit l'équivalent de 7 actions.

3 J'acquiers 17 actions d'une valeur
de 850 € brut** au prix de référence,
pour un investissement de ma part
de 105 €.

* Valeur de l'action à titre indicatif
** Hors charges fiscales et sociales
applicables en vigueur.

Que se passe-t-il une fois mon investissement réalisé ?

- Vous détenez des parts du compartiment « Share Original du FCPE « Renault International » qui sera lui détenteur des actions Renault SA. Vous êtes donc indirectement actionnaire de Renault Group.

- Vos avoirs sont bloqués jusqu'au 30 juin 2029 sauf cas de déblocage anticipé. La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le site d'information www.renaultionshareplan.renaultgroup.com.

Que puis-je faire de mon investissement une fois la période de blocage terminée ?

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

1 Conserver vos avoirs dans le FCPE « Renault France » aussi longtemps que vous le souhaitez.

2 Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.



+ D'INFORMATION

Connectez-vous sur www.renaultionshareplan.renaultgroup.com

**Renault
Group**